

**RÉDACTION**  
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 12  
TOURCOING, 8 bis, rue Nationale

**PRIX DES ABONNEMENTS**  
Nord et Département du Nord  
Trois mois : 4 fr. 50 - Un an : 10 fr.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15<sup>er</sup> de chaque mois et sont payables d'avance

# DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

**BUREAU ADMINISTRATIF**  
Rue de Béthune, 37, à Lille  
(TÉLÉPHONE 21 87)

LES ABONNEMENTS SE FONT PAR CHEQUE

Le journal est publié tous les jours, sauf le dimanche et les fêtes, à l'exception de la semaine de Noël et de la semaine de Pâques.

## AVIS AUX LECTEURS

Nos ateliers étant fermés à l'occasion de la Nouvelle Année, l'avenir de Roubaix-Tourcoing ne paraîtra pas demain Jeudi 2 Janvier.

## Lire plus loin

Le crime de Parreux : L'enquête judiciaire.

Vient inconnu à Bois; un soldat blessé.

## Les méfaits de l'automobile

En remettant de nouveau la main à la plume, comme dit Duménil, ma première pensée est naturellement d'exprimer la situation pénible que nous est faite, à nous infortunés piétons, par l'intensité croissante de la circulation dans les grandes villes, et par l'absence de la réglementation stricte et sévère qu'elle nécessiterait.

Vendredi encore, à Lille, nous avons enregistré trois accidents d'automobile dans la même journée. Pour l'un il n'y eut heureusement que des dégâts matériels, la situation pénible que nous est faite, à nous infortunés piétons, par l'intensité croissante de la circulation dans les grandes villes, et par l'absence de la réglementation stricte et sévère qu'elle nécessiterait.

Amiens, à proximité du village de Morbecque, près d'Hazebrouck, accident encore plus grave; deux ouvriers qui se trouvaient dans l'automobile, sur le ponton, conduite par celui-ci, ont été grièvement blessés. Et les dépêches déclarent que l'auto se marchait à une allure vertigineuse.

Et c'est ainsi chaque jour, d'un bout de la France à l'autre il est le pouvoir et autorité publiques continuent de demeurer impuissantes, ou ne prennent que des mesures tout à fait insuffisantes pour arrêter cette véritable hécatombe de nos châtiments sur eux-mêmes, parfois, les premières victimes.

Précédemment, nos journaux, M. Lépine a tenu à ce sujet, au Conseil municipal de Paris, un langage bien symptomatique.

Interpellé par un certain nombre de conseillers, et notamment par M. Emile Massard, directeur de la Police, sur les difficultés de la circulation à Paris, que notre confrère attribue surtout, avec raison, à l'insuffisance des articles essentiels de l'ordonnance du préfet de police. M. Lépine fit des déclarations comme celles-ci : « Il serait insensé de fixer une vitesse maximum dans les rues de Paris; les chances de danger n'ont pas un rapport avec la marche rapide des véhicules. C'est dans les encombrements et dans les rues encombrées que se produisent surtout les accidents, et l'application des ordonnances n'y changerait rien ».

On croit, rêver quand on entend un fonctionnaire aussi élevé et aussi puissant que celui de la Police de Paris parler avec ce dédain de ses propres ordonnances. Alors, pourquoi les 4-41 pilotes, si elles ne doivent pas être appliquées ?

Et savourez cette conclusion : « Faites de la place pour supprimer les accidents, multipliez les larges voies. Mais, pour ce qui est de l'état de choses, actuel, le dégoût me rend insensible ».

Parce de larges voies, c'est facile à dire, mais il y faut de longues années, et, surtout, étant donné ce que coûtent les expropriations aujourd'hui à Paris, un nombre énorme de millions.

M. Lépine ne s'inquiète pas de savoir ce qu'on pourra le trouver. Et, en attendant que les choses n'aient continué, philosophiquement, à se laisser égarer.

Comment voulez-vous que nos malheureux provinces ne soient pas influencées par les tentatives de dévotion et l'absence de l'exemple du haut fonctionnaire préposé à la sécurité de la Ville Lilloise ?

## CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

### La loi de finances et le Budget de 1913

Le total des dépenses portées au budget primitif pour 1913 par la commission du budget de la Chambre, des députés s'élevait à 4.732.319.888 francs, le montant des recettes prévues à équilibre par 4.644.711.170 francs, soit un déficit de 887.608.718 francs, qui est fait à charge à couvrir. La commission du budget propose à cet effet la solution suivante.

**MAJORATION DES DROITS DE SUCCESSION**

Elle doit rapporter 14.500.000 francs. Elle ne se produirait que dans trois cas : 1° lorsque le défunt laisse moins de trois enfants; 2° lorsque la succession est recueillie par des ascendants; 3° lorsqu'elle est dévolue à un seul héritier, légataire universel. Pour justifier cette majoration, la commission fait valoir dans le premier cas que c'est une mesure de lutte contre la dépopulation; que les fortunes échues à un seul ou à deux enfants ne sont pas indiquées, comme dans les familles nombreuses, par les prélèvements divers causés par le paiement des impôts de consommation de toute nature qui alimentent notre budget; que le fait de soumettre une succession recueillie par un ou deux enfants à un impôt plus élevé, présente les caractères d'un droit compensateur et, enfin, que le fils unique échappe aux impôts légaux par succession dévolue à plusieurs héritiers. Dans le second cas, en ce qui concerne les ascendants, elle prétend que les successions qui se recueillent présentent un caractère anormal et peuvent être supportées sans surcharge. Quant à l'héritier unique, légataire universel, frère, neveu, cousin ou étranger, il évite, comme l'enfant unique, les frais de liquidation et de partage et, par compensation, être soumis à une taxe à leur survie.

### LE RELÈVEMENT DES TAXES DE MAIN-MORTE

Un exemple de ce chef une plus-value de 4.150.000 francs. Les perceptions morales augmentent de 100 millions et, par conséquent, ne peuvent jamais. La taxe de main-morte, la représentation des droits de transmission qu'elle acquiescent par les droits de mutation, n'est pas payée, le fait de la loi de dégrèvement des droits de succession, dégrèvement, c'est ce qui a décliné la commission du budget à proposer de la porter de 4,50 à 5,50 %.

### DROITS GRADUÉS PROPORTIONNELS

La loi du 23 février 1912 a remplacé le droit fixe qui frappait toutes une série d'actes parmi lesquels figuraient les actes de société, les contrats de mariage, les partages, les mutations d'hyphothèques, par un droit spécial dit droit gradué, destiné à proportionner l'impôt à l'importance des actes et à l'intérêt pécuniaire qui s'y attache; ce dernier a été le 28 avril 1913, transformé en droit gradué par la loi du 12 août 1912, qui a substitué aujourd'hui un droit progressif par tranches, variant de 2 à 6 %, de base égale aux tranches des droits mutuels. Le droit est augmenté ainsi de 3.000.000 francs.

### GESTIONS D'OFFICES MINISTÉRIELS

Les transmissions d'offices ministériels sont assujetties à un droit total de 2,00 % avec minimum égal au dixième du cautionnement en cas de création de charges nouvelles. La commission propose de substituer au tarif uniforme un tarif progressif par tranches, variant de 2 à 6 %, de base égale aux tranches des droits mutuels. Le droit est augmenté ainsi de 3.000.000 francs.

### VIREMENTS EN BANQUE

Les virements en banque consistent à transférer, selon les vœux des déposants, les crédits à leur compte à l'aide par des décharges sans déplacement de numéraire. Tout se passe comme si le débiteur, possédant un dépôt chez son banquier, avait tiré un chèque sur le casier de ce dernier qui l'auroit payé, puis aurait reçu, des mains du créancier, la somme versée; la lettre-missive, cause du virement, remplace le chèque; il est donc légitime de la soumettre aux mêmes droits que le chèque. On espère toutefois ennet un million.

### TAXE ANNUELLE DES COMMISSIONS DES GARDES-GRASSE

Tout commission désignant un garde-graisseur pour la surveillance d'une chasse annuelle, au profit d'un tiers, est assujettie, en cas d'emploi de plusieurs gardes, à une taxe de 40 francs pour tous les gardes en cas de premier. Il a agit les taxes comprises frappant ce qui est en ligne de fait d'avoir des chasse réservées, nous ne perdons pas notre temps à les plaider. La taxe nouvelle fournirait 700.000 francs. En résumé, le total des diverses augmentations s'élève à 80.500.000 francs. Le projet de loi est donc en accord de recettes de 1.747.832 francs. Quand donc aurons-nous enfin des budgets réellement en équilibre, sans avoir recouru à toutes sortes d'expédients fœux ?

### LES DÉCORATIONS DU 1<sup>er</sup> JANVIER

Les décrets de nomination et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur, au titre de médailles militaires, seront signés ce soir par le Président de la République.

Nous croyons savoir que M. Delaunay, directeur de la Casse des dépôts et consignations, recevra la plaque de grand-officier.

Des croix de commandeur seront attribuées à MM. Allan-Targé, président de chambre à la Cour des comptes; Hippolyte Morel, gouverneur du Crédit foncier; Henri Jolly, inspecteur général des finances, contrôleur des Débits octroyés à Constantinople; Paul Delombre, ancien ministre, publiciste.

Parmi les officiers, MM. Jules Domergue, directeur de la « Revue économique », de Sorbier de Pougères, inspecteur général des finances; Boudouin-Bugnet, directeur général des contributions directes; Deligne, directeur général de l'enseignement; Roblot, directeur des agents de change de Paris; M. L. administrateur délégué du Crédit foncier égyptien; Ernest Picard, secrétaire général de la Banque de France.

On annonce que le vice-amiral Aubert, chef d'état-major général de la marine, va être élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur.

### ECHOS

**AUTREPOIS**  
Le Progrès du Nord a du 1<sup>er</sup> janvier 1913 : Le raison de la proximité des armées belges, les Lycées de Douai a été licencié à l'archevêque.

**AUJOURD'HUI**  
Quelle sera celle-ci ?  
Aujourd'hui commencent l'an de grâce 1913, comme auraient dit nos aïeux. Mais il n'en faut que ce système de computation soit d'un usage général par le monde.

L'annonce que le 14 janvier pour les orthodoxes, qui ont adopté la réforme grégorienne, c'est-à-dire pour les Russes et les Balkaniques.

Les musulmans n'en sont encore qu'à l'an 1331 de l'Hégire depuis le 11 décembre. Les chrétiens, les rabbins comptent l'an 5673 de l'ère israélite depuis le 12 septembre.

Ajoutons que 1913 est, jusqu'au 21 septembre, l'an 121 du calendrier républicain français, l'an 5651 depuis l'ère de Nabonassar, l'an 5655 depuis la fondation de Rome, le 4<sup>ème</sup> de la 662<sup>ème</sup> Olympiade, et la 4<sup>ème</sup> du 79<sup>ème</sup> cycle du calendrier chinois.

Voilà de quoi se distraire en famille.

**L'ESPRIT DE TOUS**  
Cet enfant, né par Richard Ponsard...  
C'est vrai, papa, que tu es la Légion d'honneur ?  
Dull, papa infame.  
Chaque 11 et une des cadets à ton enterrement.

## Autour du Congrès

### A l'Assaut de Versailles

Dieux maintenant, les Parisiens, les Parisiens et Bourgeois d'autres Français ont un but dans la vie : assurer des places pour assister au Congrès de Versailles.

« Ce n'est pas commode, nous dit l'homme à cheval, que le nombre des places est très limité. On a beau compter des députés, des conseillers, on ne peut être assés de rien. Chacun est obligé de répondre : « Mais il n'y a pas de place qui se trouve qui se trouve. Mais il faut que la place se trouve. C'est bien pis que pour la revue de la garde, où le train de Longchamp peut contenir plusieurs milliers de personnes, tandis que la salle de Versailles en peut recevoir tout juste quelques centaines.

Figurez-vous un théâtre dont l'orchestre, sur un gradin, est occupé par plus de cent personnes, députés et sénateurs.

La place de la scène est réservée à l'estrade, où siége le bureau, et à la tribune, où il est obligé de parler, mais où ont été réservés aussi des places à plusieurs membres du Congrès vient à l'appel de son nom déposer son bulletin de vote.

Restent pour le public les galeries et les loges. La loge, il est vrai, est essentielle, mais elle est réservée à ceux qui ont pour des murs capables de s'élever sous la pression de dedans, en concepit bien que nos loges et galeries ne pourront contenir un nombre assez grand de spectateurs.

Or, le nombre des demandes de places est énorme.

Beaucoup de Parisiens veulent avoir vu la Grèce, et l'auto est un chemin de fer, des habitants des départements lointains comptent bien réaliser la même idée. Et enfin, il y a les étrangers de passage à Paris et même des Anglais connus qui feront le voyage après.

Vous savez qu'au lendemain de l'élection on recueillait, comme toujours, que les étrangers pouvaient acheter des cartes chez les marchands de billets et que un demandeur couramment d'un billet venait.

Remarque d'ailleurs que la salle a été construite et elle n'est pas plus grande; elle n'a pas été faite pour ça.

Après la guerre de 1870, quand M. Thiers a reconstruit Versailles l'Assemblée nationale a eu en son jour de malheur à Paris, le Sénat a été installé dans le château de Clugny.

Mais quand la Constitution de 1875 est donnée à la France deux Chambres il faut bien trouver un local à chacune.

Le Sénat demeure dans la salle du théâtre.

Pour la Chambre, on construisit dans l'autre aile du château, l'aile méridionale, une salle nouvelle, et c'est celle-ci qui, aux termes de la loi du 22 juillet 1870, fut désignée pour servir au Congrès de Versailles.

Et à reconstruit cet usage depuis le traité de paix des Chambres à Paris, sans qu'on sache bien pourquoi le président de la République doit aller chercher son investiture à Versailles.

Et c'est en souvenir des anciens rois qui allaient se faire sacrer à Reims !

## LA GUERRE D'ORIENT

### Les comités albanais

Des Albanais réfugiés en Bulgarie ont tenu une réunion à Sarajevo au début de décembre. Ils ont nommé un comité d'initiative pour l'obtention de la liberté pour l'Albanie, sous la présidence de la maison de Habazdine, des députés dans la même sens ont été envoyés à la chancellerie impériale de Vienne et à Sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne.

### M. Tasso Jonsoco chez M. Poincaré

M. Poincaré, président du Conseil, recevra ce matin à son domicile personnel les représentants de l'Union de Roumanie, qui arriveront à Paris à neuf heures et en reparti à quatre heures.

### Les négociations austro-turques

Les négociations austro-turques ont été reprises ces jours-ci à Vienne. Les représentants des deux puissances ont eu un entretien et parallèlement à la conférence de la paix les problèmes à régler qui intéressent le plus particulièrement l'Europe, tels que ceux des frontières d'Albanie, du chemin de fer de Salonique, de la ligne de la mer Égée. Mais les concessions territoriales en Europe à faire par la Turquie aux alliés ne relèvent que des intérêts eux-mêmes.

### La Russie et l'Albanie

On dit dans les milieux diplomatiques que la Russie a l'intention de proposer à l'Albanie de lui offrir la protection de sa frontière orientale. Cette proposition est considérée comme une tentative de rapprochement entre la Russie et l'Albanie.

### L'Autriche et la Russie conseillent à la Turquie de céder

L'ambassadeur de Turquie à un dîner de gala, au ministère des affaires étrangères, une entrevue fort longue avec le comte Berchtold. Cette entrevue avait trait, paraît-il, aux négociations de Londres.

### La Belgique et le des labeurs

Le chargé d'affaires de Belgique à Paris a eu une entrevue avec le ministre des affaires étrangères.

## ALLO! ALLO!

### Lademoiselle du Téléphone

#### va-t-elle être supprimée ?

Deux appareils vont être mis à l'essai : l'un donne la communication directe; l'autre réduit au minimum le rôle de l'employé.

Depuis son arrivée rue de Grenelle, M. Chanut n'a cessé de lutter contre le système d'attente à l'essai, qui ne donne que des services de P.T.T. et qui pour se résumer dans une formule : « Ne rien inventer ». Pourquoi, en effet, dit-on volontiers dans les bureaux, l'Etat débourserait-il le temps de nos ingénieurs et l'argent des contribuables en cas de succès ? N'est-ce pas plus pratique d'attendre le résultat des expériences tentées à l'étranger ?

Sans doute. Mais avec ce système, nous serons toujours en retard sur les autres pays, et il y a des services — comme celui des télégraphes par exemple — auxquels le public demande, au contraire, de ne rien avoir en retard. Les perfectionnements techniques ont été réalisés, mais ils ne sont pas connus de nos abonnés. M. Chanut a toujours été partisan de l'industrialisation de nos services de télégraphie. Il estime que nous sommes en retard sur les autres pays, et il veut que nous soyons à la tête de nos services.

### L'auto-communicateur et le semi-automatique

Il y a, e-t-il dit, deux ordres d'essais qui vont être institués en 1913 à Nice, où va mettre en service l'auto-communicateur, déjà utilisé en Amérique à Angers, au moment de la démission de M. Chanut, qui est plusieurs fois retourné à Paris.

Le semi-automatique est un système qui permet de communiquer avec son correspondant, et qui, lui-même sur son appareil le numéro demandé, et décroche le récepteur; il sera utilisé en communication avec la personne appelée.

« Je passe sur les détails techniques, ce qui intéresse le public, c'est le résultat acquis. Théoriquement l'auto-communicateur est le plus simple à installer; mais, dans la pratique, il n'est pas si simple, en effet, que l'appareil d'attente aux abonnés du public, il faut aussi que l'abonné soit un fonctionnaire.

### LA GUERRE D'ORIENT

Depuis le 16 décembre, date de l'ouverture de la conférence, les négociations n'ont pas fait un pas. Elles n'ont servi qu'à fournir une preuve de plus de la méthode de marchandage et de marchandage de la diplomatie orientale, et aussi de la volonté des alliés d'éviter de rompre avant d'avoir tout essayé pour obtenir une réponse de la Turquie à leurs demandes de concessions territoriales.

La séance d'aujourd'hui démontrera si les alliés croient avoir atteint la limite de patience ou s'ils pourront réagir que la Turquie parle clairement et ultimatum. Mais jusqu'à présent, les négociations ont été purement négatives, et on ne voit pas de changer le caractère des négociations directes avec la Turquie pour y admettre les puissances en tiers. Les ministres que la réunion des ambassadeurs rend cette nouvelle procédure supérieure. Les représentants des puissances ont eu un entretien et parallèlement à la conférence de la paix les problèmes à régler qui intéressent le plus particulièrement l'Europe, tels que ceux des frontières d'Albanie, du chemin de fer de Salonique, de la ligne de la mer Égée. Mais les concessions territoriales en Europe à faire par la Turquie aux alliés ne relèvent que des intérêts eux-mêmes.

La Turquie, en faisant traîner les choses en longueur, semble toujours espérer que quelque hasard se produira dans l'entente européenne ou balkanique. On ne peut que souhaiter à ce point de vue que la décente qu'on annonce dans les négociations de la Turquie de l'Autriche se despire plus nettement, et aussi que les conversations qui paraissent s'amorcer entre Vienne et Saint-Petersbourg sur les questions de mobilisation réussissent à dissiper tous les malentendus entre les deux empires.

### L'Autriche et la Russie conseillent à la Turquie de céder

L'ambassadeur de Turquie à un dîner de gala, au ministère des affaires étrangères, une entrevue fort longue avec le comte Berchtold. Cette entrevue avait trait, paraît-il, aux négociations de Londres.

Le chargé d'affaires de Belgique à Paris a eu une entrevue avec le ministre des affaires étrangères.

Le chargé d'affaires de Belgique à Paris a eu une entrevue avec le ministre des affaires étrangères.